

Département de l'Aisne

Arrondissement de
Saint-Quentin

Canton de Bohain

Commune de

SEBONCOURT

REPUBLIQUE FRANCAISE

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2009

Présents : Monsieur Gérard FEUILLETTE Président,
Mesdames Sylvie DUBOIS, Cathy LEMAIRE, Viviane VENET, Valérie DESSENNE.
Messieurs Bernard LEMAIRE, Frédéric BRENOT, Jean-Francis BOULANGER, Jean-Bernard VENET, François LEFEVRE, Bernard GLADIEUX, Hugues LEGRAND, Dominique MINCHEZ.

Absents excusés : Messieurs Alvaro GONCALVES et Jean-Michel BOUCHEZ.

Secrétaire : Monsieur Frédéric BRENOT.

Date de convocation : 16 septembre 2009

Le compte rendu de la séance du 1^{er} juillet 2009 est approuvé.

ADHESION DE COMMUNES AU SIDEN-SIAN

Le conseil municipal accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN des communes de Cuisy en Almont et Tartiers (Aisne) pour la compétence eau potable et industrielle.

RAPPORT ANNUEL 2008 SIDEN-SIAN

Le conseil municipal n'émet aucune observation sur le rapport annuel relatif au prix et à la qualité des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement établi par le SIDEN-SIAN pour l'exercice 2008.

MODIFICATIONS DES STATUTS DE L'USEDA

Sont acceptées les modifications statutaires suivantes :

- modification du siège administratif et technique en raison du déménagement de l'USEDA
- la compétence « enfouissement des réseaux téléphoniques » est étendue et rendue obligatoire
- mise en place d'une compétence « communication électronique ». Le souhait du comité syndical n'est pas de se lancer dans la mise en place de réseau de très haut débit mais de mettre à disposition des opérateurs de très haut débit moyennant une contribution des fourreaux disponibles ou des supports HTA pour la mise en place de fibre optique.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE CHANTRAINE

Le conseil municipal accepte le projet d'effacement des réseaux électrique, éclairage public et téléphonique de l'USEDA pour la rue Chantraine d'un montant estimatif de **221 104, 20 € HT**.

Le montant de la contribution financière de la commune par rapport au coût total s'élève à **76 704, 43 € HT**.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE ROBERTINE DUBOIS

Est accepté le projet d'effacement des réseaux électrique, éclairage public et téléphonique de l'USEDA pour la rue Robertine Dubois de la Mairie à la Place du Riez d'un montant estimatif de **171 279, 27 € HT**.

Le montant de la contribution financière de la commune s'élève à **45 185, 01 € HT**.

DEMANDE DE SUBVENTION E.M.S.

Le Maire fait part au conseil municipal de la lettre de l'Ensemble Musical sollicitant une subvention pour l'acquisition d'une trompette d'un montant estimatif de 1 829, 70 € TTC.

Le conseil municipal décide de subventionner en totalité l'achat de cet instrument (12 pour, 1 contre qui souhaitait une subvention partielle).

BONS CONCOURS MAISONS FLEURIES

Les prix du concours maisons fleuries 2009 seront attribués comme suit à chaque lauréat :

- un bon d'achat à prendre chez les commerçants de Seboncourt ou chez un fleuriste de leur choix à Bohain selon leur classement dans chaque catégorie :

Catégorie 4 fleurs : un bon de 55 € par lauréat

Catégorie 3 fleurs : un bon de 40 € par lauréat

Catégorie 2 fleurs : un bon de 25 € par lauréat

Catégorie 1 fleur : un bon de 16 € par lauréat.

- un bon pour un sac de terreau à prendre à la graineterie Lavaure à Bohain,

- un paquet de bulbes et un bidon d'engrais liquide.

DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET 2009

Le conseil municipal vote la décision modificative n° 2 au budget 2009 comme suit :

Fonctionnement Dépenses	Montant
CHARGES à caractère général	- 10 730, 00
Entretien bâtiments	- 1 830, 00
Voies et réseaux	- 8 900, 00
CHARGES DE PERSONNEL	8 939, 00
Personnel non titulaire	1 100, 00
Autres emplois d'insertion	6 039, 00
Cotisations à l'URSSAF	800, 00
Cotisations aux assedic	1 000, 00
Virement à la section d'invest	- 13 652, 00
AUTRES CHARGES de gestion courante	1 830, 00
Subventions	1 830, 00
CHARGES FINANCIERES	13 613, 00
Intérêts des emprunts	13 613, 00
TOTAL SECTION	0, 00

Investissement Dépenses		Montant
16	EMPRUNTS ET DETTES	- 13 652, 00
1641	Emprunts	- 13 652, 00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	4 319, 00
2315	Terrains nus	4 319, 00
0011	ECOLE	21 500, 00
2183	matériel informatique	21 500, 00
0020	STADE	- 3 500, 00
2152	Installations de voirie	- 3 500, 00

TOTAL SECTION	8 667, 00
----------------------	------------------

Investissement Recettes		Montant
021	Virement de la section de fonct.	- 13 652, 00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	13 319, 00
1341	DGE	13 319, 00
0011	ECOLE	9 000, 00
1388	Autres Subventions	9 000, 00

TOTAL SECTION	8 667, 00
----------------------	------------------

MODIFICATION PLAN LOCAL D'URBANISME APRES ENQUETE PUBLIQUE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente les modifications qui seraient à apporter au P.L.U. à l'issue de l'enquête publique, pour tenir compte d'un certain nombre d'observations émises lors de la consultation des personnes publiques associées et lors de la phase d'enquête publique. Celles-ci nécessitent d'être prises en compte dans le P.L.U. et donc de modifier son contenu, conformément à l'article L 123-10 du code de l'Urbanisme.

Le conseil municipal accepte (12 pour, 1 abstention) de prendre en compte la plupart des observations qui conduisent à des modifications mineures du P.L.U.

APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le conseil municipal approuve le Plan Local d'Urbanisme (12 pour, 1 abstention).

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et d'une mention dans un journal. Elle deviendra exécutoire :

- ⇒ dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu du PLU ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications,
- ⇒ après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

AVIS SUR DEMANDE D'AUTORISATION D'EPANDAGE DE BOUES

Le Maire informe que le Préfet a prescrit du 15 septembre au 16 octobre 2009 une enquête publique relative à une demande d'autorisation présentée par Lille Métropole Communauté Urbaine concernant l'épandage des boues issues des stations d'épuration de Marquette-lez-Lille et de Watrelos dans 58 communes du département de l'Aisne.

Le conseil favorable émet un avis favorable sur ce dossier (12 pour, 1 abstention).

AFFAIRES DIVERSES

- ❖ Le Maire informe que le dératiseur passera à nouveau cette année avec un agent communal.

La séance est levée à 19 heures 55.

Le Secrétaire de séance,



POUR EXTRAIT CONFORME,
Le 24 septembre 2009,

Le Maire,
Gérard FEUILLETTE


